

## Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'APEEE du 21 février 2013

**Présidence :** R. Frizon.

**Étaient présents :** A-C. Adserballe, H. Altenberg, S. Chaitkin, C. Chevalier, D. Chircop, P. Choraine, L. Cova, M. Curavic, D. Delehaye, E. Drory, T. Fernandez-Gil, K. Glowacka-Rochebonne, R. Harvey-Kelly, A. Kedra, A. Kobe, A. Kosa, V. Lesoile, E. Leurquin, G. Luciani, I. Manrique De Lara, K. Mathe, P. Moles-Palleja, S. Obermaier, R. Redel Molleda, A. Somoza, A. Soussi Nachit,

**Étaient excusés :** I. Dobo, Z. Krasznai, V. Solvignon, P. Ziegler.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

### 2. Adoption du CR du CA du 24 janvier 2013

Le compte-rendu du CA du 24 février 2013 est adopté.

### 3. Suivi des réunions

#### a) Groupe de suivi des Écoles européennes de Bruxelles du 28 janvier 2013

R. Frizon cite les participants : M. Kivinen (Secrétaire Général), Mme Bardoux (pour la Commission), 3 représentants de l'Etat belge, les 4 directeurs des Ecoles européennes de Bruxelles, des représentants d'enseignants et les représentants des APEEE I, II et IV.

Il a été principalement question de la **5<sup>ème</sup> École européenne de Bruxelles**, pour laquelle les autorités belges ont (pour la première fois) déclaré le lancement de la réflexion. Un groupe de travail restreint allait être créé à l'issue même de la réunion. Son but : établir un constat des capacités existantes, se mettre d'accord sur l'analyse des évolutions des années à venir.

Le gouvernement belge a annoncé qu'il se tiendra au strict minimum des normes prévues par la convention de 1962 (ce sont les mêmes normes que pour les écoles belges).

Ont été présentés également les chiffres concernant les **inscriptions futures**. Les Écoles européennes de Bruxelles vont connaître un engorgement rapide, dès 2016. Le site de Berkendael pourra permettre d'y faire face jusqu'en 2018 à condition que le bâtiment Fabiola soit à nouveau disponible, mais ensuite la capacité d'accueil à Bruxelles sera insuffisante. Le planning des travaux au bâtiment Fabiola devient dès lors une contrainte pour l'ensemble des Écoles européennes de Bruxelles, car les locaux de Berkendael seront nécessaires pour faire face à un engorgement du système dès 2016.

R. Harvey-Kelly souhaite qu'une réflexion globale soit engagée à ce sujet, plutôt que de partir sur une solution intermédiaire qui risquerait d'être seulement provisoire (utilisation de Berkendael, campus pour les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> secondaires, etc.).

S. Obermaier appuie ce souhait, en proposant de s'associer aux autres Écoles européennes de Bruxelles, afin de mener une réflexion commune. A. Somoza ajoute l'idée de lancer une consultation des parents, au sujet de l'attribution des places dans l'une ou l'autre école de Bruxelles notamment.

R. Frizon acquiesce en proposant de cadrer cette consultation, par la création d'un groupe de travail travaillant sur l'élaboration de propositions et/ou de solutions, qui seraient ensuite soumises aux parents. Il prendra contact avec les autres Écoles européennes de Bruxelles pour la mise en place de ce groupe de travail afin de proposer des solutions au Groupe de suivi (dès la réunion de l'automne 2013).

L. Cova demande quelle est la position de M. Kivinen sur ce thème. R. Frizon rapporte que M. Kivinen met en avant l'urgence et la nécessité de trouver des solutions mais qu'il parle aussi de l'évolution du gouvernement belge à ce sujet (qui voit l'intérêt de participer à cette avancée).

**Travaux au bâtiment Fabiola** : Mme Ruiz-Esturla et R. Frizon ont réaffirmé leurs inquiétudes quant au retard pris par les travaux (pas encore commencés). L'architecte chargé des Écoles européennes, aux compétences reconnues, a connu de sérieux problèmes de santé, mais sera de retour dès fin février ; les travaux devraient commencer début mars 2013. M. Pynaert (de la Régie des bâtiments) s'est engagé à respecter le planning dès le démarrage des travaux. Le budget alloué pour 2013 s'élève à 300 000 €, attribué pour les menuiseries extérieures (châssis). La question de l'orientation des travaux (démolition-reconstruction ou rénovation) a été reposée par Mme Bardoux. La rénovation a été retenue, afin d'éviter des délais supplémentaires induits par un dépôt de permis de construire.

### **b) Conseil d'Administration de l'école du 29 janvier 2013**

E. Leurquin rappelle que la Conseil d'Administration de l'école se réunit 3 fois par an sous la présidence de M. Kivinen. E. Leurquin et R. Frizon représentaient l'APEEE aux côtés notamment de Mmes Ruiz-Esturla et Nordström et de Mrs Studer et Boithias.

L'ordre du jour prévoyait entre autres les points suivants :

- la **politique d'inscription 2013**, qui entraînera probablement une augmentation de la population scolaire de notre école (en raison de la surpopulation des écoles d'Ixelles et de Woluwé). R. Frizon précise que l'école d'Uccle est dans une position moins défavorable que les autres, en raison sans doute de la structure de ses sections linguistiques (les autres écoles accueillent plus de sections uniques, et ne peuvent donc pas refuser les inscriptions).
- La mise à disposition par l'état belge des **locaux de Berkendael** jusqu'en 2015.
- La **rénovation du bâtiment Fabiola**, mais aussi du bâtiment des Arts, avec une fin des travaux programmée pour 2015. A ce sujet, R. Frizon insiste sur la mise à disposition rapide du bâtiment Fabiola, en raison de l'impact pour l'école d'Uccle, mais aussi pour l'ensemble des Écoles européennes de Bruxelles. Il pose aussi la question des conséquences de la rénovation du bâtiment des Arts. Mme Ruiz-Esturla ne nie pas les difficultés que rencontrera le secondaire à ce moment-là (une dizaine de salles de classe sont concernées). S. Obermaier demande confirmation quant à l'impossibilité d'installer des pré-fabriqués sur le site d'Uccle, ceux-ci pouvant empêcher l'accès aux camions de pompier.
- Le **plan scolaire 2013-2016** : E. Leurquin soutient et encourage, au nom de l'APEEE, les certifications des langues II et III, ainsi que tout effort en direction des enfants SEN, SWALS, de ceux ayant besoin de Learning support ; mais aussi la formation des délégués de classe, la lutte contre le harcèlement et les addictions sous toutes leurs formes. Il annonce l'existence d'un groupe de travail « pour le bien-être des élèves ».
- La **réforme de l'enseignement secondaire** : il s'agit d'une proposition, suite notamment à une analyse sur la taille des groupes à option (groupes réunissant souvent très peu d'élèves, quelques fois moins de 10). Mme Bardoux parle de rationalisation due à des contraintes budgétaires énormes. La langue III serait introduite dès la 1<sup>ère</sup> secondaire, les cours de religion et de morale pourraient être donnés en langue II,... (voir point suivant « Interparents »). Mme Ruiz-Esturla rappelle l'importance de lutter contre l'échec scolaire, en agissant notamment sur l'enseignement des sciences, sur le mode d'évaluation, sur la formation des enseignants, etc. R. Frizon explique que le système doit évoluer (pas le bac, mais le chemin pour y arriver) et que le Conseil Supérieur est

prêt à examiner d'autres propositions, tout en souhaitant une attitude constructive afin de faire avancer cette réforme. Elle ne s'appliquerait qu'à partir de la rentrée 2014.

- Le **minerval** appliqué aux familles de catégorie III augmente de 25 %. R. Frizon a rappelé que ces parents supportent déjà une augmentation des frais de transport (+30%) à Uccle et a demandé une augmentation du Minerval exceptionnellement limitée à 20% ; demande rejetée.
- Dans le **budget 2014**, la part pour les enfants SEN n'augmente pas, mais reste stable. Le budget demandé pour la cantine est accepté.

### c) Interparents : Comité pédagogique mixte des 7 et 8 février 2013

R. Harvey-Kelly explique que ce comité pédagogique a principalement discuté de la réforme de l'enseignement des 3 premières années du secondaire et des missions des Écoles européennes. L'introduction de la langue III dès la 1<sup>ère</sup> secondaire a été acceptée, mais reportée à la rentrée 2014 (à la demande des inspecteurs).

La réforme des années 4 à 7 du secondaire sera abordée et discutée la semaine prochaine au sein du groupe de travail.

Un autre point important porte sur l'organisation des classes (la formation des groupes). Il semblerait que des regroupements verticaux (classes de niveaux différents) seraient préférés à des réductions du nombre d'heures de cours (par matière), pour la formation des groupes. Interparents insiste en demandant que la décision puisse être prise au cas par cas, et de façon autonome par chaque école. L'inspecteur maltais a soutenu Interparents dans cette interprétation des textes, favorisant la décision adaptée au cas particulier et non des regroupements et des réductions purs et simple.

### 4. Suivi de l'AG : débat sur la fusion des Asbl et la nécessité de faire auditer les comptes

R. Frizon rappelle le contexte. Les représentants de la section allemande ont demandé de réfléchir :

- d'une part à la **fusion** des Asbl APEEE (représentation des parents) et APEEE Services (cantine, transport, Césame et garderie), lors de l'Assemblée générale du 6 décembre 2012. Pourquoi ne pas fusionner en une association unique, afin de prendre des décisions globales quant aux questions pédagogiques et d'organisation des services. R. Frizon explique qu'il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit (tout document est public et consultable à tout moment), mais plutôt de protéger la gestion des Services. Ceux-ci sont en effet gérés par des personnes qui connaissent les Asbl et les Services, qui ont du recul quant à leur fonctionnement et à leur gestion ;
- d'autre part à un **audit** des comptes : le volume du chiffre d'affaires des Services ne nécessite-t-il pas de recourir aux services d'un auditeur externe qui protégerait la gestion des parents en validant les comptes et en accréditant cette gestion ?

P. Choraine rappelle que les deux Asbl sont des Associations Sans But Lucratif. Le Conseil d'Administration de l'APEEE Services est composé de 7 membres, qui gèrent les affaires courantes et prennent les décisions.

L'Assemblée Générale de l'APEEE Services correspond au Conseil d'Administration de l'APEEE ; c'est lors de ces AG qu'est adopté le budget de l'APEEE Services et qu'est donnée la décharge à ses administrateurs, une fois par an.

Les Services sont organisés par secteur. Chacun a son comité de gestion, au sein duquel se prennent toutes les décisions ; chacun a un gérant, cumulant des années d'expérience. Le CA de l'APEEE Services se réunit trois ou quatre fois par an afin de déterminer les orientations générales.

La comptabilité de l'APEEE Services est réalisée en deux temps : l'encodage des factures est effectué en interne par P. De Smedt (coordinatrice de l'APEEE Services). Un cabinet comptable indépendant vérifie ensuite cet encodage et valide les comptes. Un secrétariat social (Securex) gère par ailleurs la partie ressources humaines (salaires, contrats de travail, etc.).

S. Obermaier demande si la raison d'avoir eu par le passé plusieurs Asbl ne provenait pas du fait que l'école était associée à la gestion des services et participait aux CA. Ainsi la distinction entre plusieurs Asbl était le seul moyen que l'école ne participe pas au CA de l'APEEE. L'école s'étant désormais retirée de toutes les instances gérant les services, cette séparation n'a plus de raison d'être. Il explique les raisons de la demande de la section allemande.

Les membres du CA n'hésitent pas à donner leur décharge pour les comptes de l'APEEE. Mais le budget de l'APEEE Services est bien plus conséquent que celui de l'APEEE d'une part, et le CA de l'APEEE Services n'est pas le même que celui de l'APEEE. Les parents souhaitent s'assurer de la bonne gestion, non par manque de confiance en la compétence des gestionnaires, mais par sécurité. Comment les parents peuvent-ils être sûrs que la gestion est bonne lorsqu'ils donnent leur décharge (même si la confiance est là) ? Il s'agit de rassurer les parents, mais aussi tous ceux qui participent au budget de l'APEEE Services (l'école, la Commission...). Ces parents souhaitent une garantie extérieure, d'un expert qui se portera garant devant la loi (même si la loi ne l'exige pas pour une Asbl telle que l'APEEE Services). Le budget géré est important, de nombreux contrats sont signés, la responsabilité est importante... comme dans une entreprise. C'est non seulement une garantie légale qui est souhaitée, mais aussi une garantie d'efficacité.

P. Choraine, en tant que Président de l'APEEE Services, se dit plus préoccupé par la responsabilité et les risques journaliers liés aux bus, à la cantine, qu'aux risques financiers (sans pour autant négliger et ignorer ces derniers). Le cabinet comptable conseille au vu de la situation des comptes. P. Choraine se dit favorable à l'idée que des parents qui connaissent bien le fonctionnement des Asbl et la gestion des comptes conseillent et aident l'APEEE Services, plutôt que de recourir à un auditeur externe qui ne connaît pas le contexte.

A. Soussi Nachit explique qu'un auditeur n'engage pas sa responsabilité personnelle mais donne son avis, conseille en fonction des comptes qui lui sont présentés. Un ensemble de parents pourrait faire le même travail, bénévolement, et probablement plus efficacement puisqu'ils connaissent l'école, ses contraintes et ses besoins. Le certificat fourni n'engagera en rien l'auditeur face à un problème important.

A. Somoza répète que la demande de la section allemande n'est en rien liée à un risque identifié, mais qu'en tant que membre du CA de l'APEEE, il souhaite être rassuré quant aux comptes avant de donner sa décharge. Il veut cette assurance pour les gestionnaires, pour les membres du CA, pour ceux qui participent au financement des services, pour tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin.

P. Choraine propose de présenter les comptes de l'APEEE Services trimestriellement au CA (et non plus annuellement).

S. Obermaier se dit sceptique par rapport à l'idée d'un « contrôle » par les parents, même expérimentés. Il veut un avis extérieur, indépendant.

M. Curavic ajoute que, pour les Services, l'APEEE dispose de personnel qualifié (des chauffeurs pour les bus, des cuisiniers pour la cantine, des gestionnaires pour la partie administrative et organisationnelle...) ; pourquoi ne pas en faire autant pour les comptes ?

P. Choraine répond que ce personnel qualifié intervient déjà, via le cabinet comptable. Le contrôle est mensuel. A quoi M. Curavic rajoute qu'il est d'accord pour le comptable et le contrôle mensuel mais qu'il souhaite qu'un auditeur vienne une fois par an contrôler le travail du comptable.

A-C. Adserballe pose la question du coût d'un tel audit.

A. Soussi Nachit explique que la comptabilité est tenue sur base des factures reçues et des décisions prises en CA ou en AG, qu'elle est ensuite vérifiée par le comptable. Que Securex effectue le même travail et contrôle pour les questions liées au personnel. Et que le bilan est vérifié par un expert comptable assermenté, une fois par an. C'est à l'AG de nommer un commissaire aux comptes, pour une durée de 3 ans. Quelle serait la plus-value d'un auditeur ?

E. Drory émet une autre idée : que deux ou trois personnes parmi les parents, commissaires aux comptes ou autres experts, soient élues au sein du CA avec un mandat spécial pour ce type de contrôle. Ces parents seraient bénévoles, mais avec une légitimité. La compétence peut être trouvée parmi les parents, pourquoi ne pas en profiter ?

P. Choraine répète sa conviction qu'un contrôle effectué par des parents qui connaissent les Asbl et leur fonctionnement sera plus efficace que si celui-ci est effectué par des personnes extérieures. Il propose de faire appel, éventuellement, à des parents d'autres APEEE.

A. Kobe exprime son désaccord avec la vision des représentants de la section allemande. Il considère que des parents qui ne sont pas impliqués dans la gestion quotidienne ou régulière des services sont de toute façon neutres, comme d'autres personnes extérieures (comme des experts).

R. Frizon propose de poursuivre et de clôturer le débat au cours d'un prochain CA, sur base d'une proposition chiffrée d'audit (sur plusieurs années). Il invite aussi à revoir la proposition d'E. Drory car les compétences existent effectivement au sein de l'association des parents. Une alternative serait aussi de ne rien changer.

Le débat se poursuit entre A. Somoza et P. Choraine quant au poids que pourraient avoir quelques parents lors de décisions prises en AG, s'il y a fusion des Asbl. La séparation des deux Asbl protège la gestion de l'APEEE Services de décisions qui pourraient être prises par des parents qui ne seraient pas au courant des faits concrets. A. Somoza réplique que les grandes décisions ne sont pas prises en AG, du moins pas lors de la dernière AG. M. Curavic ajoute qu'il serait effectivement souhaitable de voir plus de parents s'impliquer. Et qu'être élu *représentant des parents* ne conduit pas simplement à se prononcer sur la qualité des manuels utilisés, l'organisation des cours, etc. Mais que cela implique de participer à la prise de décisions importantes, quelques fois lourdes de conséquences. Les parents ne sont pour la plupart pas au courant du rôle qu'ils peuvent jouer dans la gestion des services.

H. Altenberg pense que le budget conséquent de l'APEEE Services peut freiner l'engagement de certains parents, face à la responsabilité qui en découle. G. Luciani soutient cet argument en soulignant le courage des présidents des deux Asbl et demande qui accepterait d'assumer la présidence d'une structure fusionnée. La responsabilité est importante !

L. Cova ajoute qu'il n'y a aucune urgence à prendre une décision de fusionner, que cela ne changerait rien à la gouvernance des services puisque les décisions ne se prennent pas en AG mais plutôt en comités de gestion ou en CA. Les deux Asbl n'existent pas depuis longtemps en tant que telles ; la fusion serait une opération longue et lourde. Il propose de se laisser le temps de la réflexion.

R. Frizon conclut en disant qu'il vaut mieux que les choix stratégiques soient pris par des parents impliqués depuis de longues années dans la gestion des services, plutôt que par des parents qui viennent uniquement aux AG et qui ne connaissent ni le fonctionnement réel des services, ni peut-être les enjeux de certaines décisions. L'AG de l'APEEE Services est « ici », au CA de l'APEEE, c'est-à-dire constituée de parents qui se réunissent régulièrement. Si l'on s'oriente vers une Asbl unique, il y aura une AG par an, au cours de laquelle tous les parents pourront voter pour des décisions, dont certaines stratégiques.

Un vote sur ces deux questions pourra intervenir lors d'un prochain CA, mais sur une base chiffrée.

## 5. Projet de mise en place d'un self à la cantine

T. Fernandez-Gil rappelle l'histoire de la cantine de l'école d'Uccle. La Régie des bâtiments a fourni, dès l'origine, un local pour accueillir les enfants et les servir à table, ainsi que les installations dans les cuisines. Jusqu'à peu, la Commission participait au financement. Actuellement, la démotivation du personnel de service se fait ressentir (en raison notamment du peu d'heures de présence par jour) ; d'autre part, les enfants n'ont que peu de temps pour manger, en raison de 3 services journaliers consécutifs. Le service est donc peu satisfaisant et peu confortable (pour le personnel comme pour les enfants) pour un coût élevé.

Par ailleurs, la cantine doit faire face à une concurrence croissante chaussée de Waterloo, proposant une restauration à prix moins élevé et le nombre d'élèves du secondaire inscrits à la cantine diminue d'année en année.

Il faut trouver une solution si l'on veut maintenir une cantine sur le site de l'école, afin de rendre la cantine plus attractive et de réduire le coût du service.

Le comité cantine réfléchit depuis quelques mois à l'installation d'un self-service. La Régie des bâtiments refuse de financer ce projet. Une étude de faisabilité vient d'être lancée, en deux temps : il s'agit tout d'abord de vérifier si les conditions d'exploitation imposées par la Régie des bâtiments peuvent être respectées. Ce premier critère rempli, une étude complète de faisabilité sera effectuée. Le calendrier pourra probablement être présenté au prochain CA.

Il s'agira ensuite de déterminer le mode de financement.

Si toutes les conditions sont remplies, le self-service pourrait être mis en service pour la rentrée 2014.

De nombreuses questions et remarques fusent : cet investissement permettra-t-il une baisse du prix du repas (E. Leurquin) ? Les parents peuvent-ils donner leur avis quant à ce projet (self-service ou non) (K. Glowacka-Rochebonne) ? Les parents semblent être mis devant le fait accompli (A. Kedra). A. Kedra rajoute qu'il s'oppose à tout investissement dans ce sens, estimant qu'il relève de la responsabilité de l'école, du gouvernement ou de la Commission. Pourquoi ne pas externaliser le service ; l'investissement permettra-t-il de rééquilibrer les comptes de la cantine (M. Curavic) ?

T. Fernandez-Gil, V. Lesoile et A. Soussi Nachit expliquent qu'une enquête va être lancée auprès des élèves et des parents afin de connaître les raisons de la désaffection des élèves du secondaire, des éléments à changer mais aussi ceux à maintenir, etc. Trois raisons sont régulièrement rapportées par les parents : leurs enfants aiment les sandwiches (de l'extérieur)..., le bruit est moindre à l'extérieur et surtout, la « loi du plus fort » contribue à des disparités entre les élèves quant à la quantité de nourriture « attrapée ». Les installations actuelles ont vingt ans et le service coûte trop cher, il faut de toute façon faire quelque chose. La composante la plus importante du prix du repas n'est pas le prix des aliments, mais bien la charge du personnel de service. Le self-service permettrait par exemple de proposer à terme deux plats chauds aux élèves du secondaire (rendre la cantine plus attractive), pourrait permettre de résoudre le problème lié au « premier arrivé, premier servi » (certains élèves se servent ne laissant rien ou pas grand-chose aux suivants - les surveillances prévues par l'école ne sont en effet pas forcément assurées).

Il n'est pas prévu de démolition-reconstruction mais un aménagement. La cuisine serait ouverte sur la salle à manger. Pour l'instant le mode de financement n'est pas arrêté (autofinancement en puisant dans les réserves ? paiement à crédit du cuisiniste ? crédit bancaire sur 4 ans ?). L'investissement pourrait être rentabilisé en 4 ans, avec un maintien du prix du repas. R. Frizon rappelle que nous présentons le prix du repas le moins élevé parmi les Écoles européennes de Bruxelles. L'école n'a pas les moyens de s'engager financièrement, mais doit s'impliquer par un effort supplémentaire en matière de surveillance.

E. Drory et H. Altenberg demandent un engagement fort de l'école, autre que financier : par exemple en limitant les autorisations de sortie des élèves du secondaire (afin qu'ils mangent à l'école – un « vrai » repas, qu'ils soient limités dans leur possibilité de fumer, etc.), en mettant

en place un service de surveillance efficace. E. Drory sensibilise aussi le CA et le comité de cantine à la communication vis-à-vis des parents.

P. Choraine clôt le débat en présentant les 3 options possibles :

- mise en place d'un self, permettant d'offrir des repas de qualité ; ce qui ne supprime malgré tout pas le risque de voir certains enfants continuer (ou commencer) à manger dehors. On ne va pas forcément récupérer des élèves, mais peut-être freiner les départs ;
- externaliser le service (pour arriver au même type de repas qu'à la Commission ?) ;
- fermer la cantine.

Une enquête va être mise en place (pouvant éventuellement être inspirée de celle menée à l'École européenne de Woluwé).

Par ailleurs, il est proposé de procéder à deux études successives : d'abord un diagnostic pour un montant d'environ 5.000 EUR HTVA qui permettra de déterminer si le projet est réalisable ou non et pour quel budget. Le projet pourra dès lors être présenté aux parents avant la fin de l'année scolaire, avec un budget et son mode de financement.

Dans un second temps, et après présentation du projet aux parents, une étude de faisabilité, pour un montant d'environ 7.000 EUR HTVA, permettra d'évaluer avec plus de précision le coût des travaux et d'établir un cahier des charges.

Le CA donne son accord sur ce principe.

## **6. Fête de l'école**

E. Leurquin résume la réunion du comité de préparation de la fête de l'école, qui a eu lieu le 19 février dernier.

Il manque encore des parents pour l'organisation, surtout dans les sections espagnoles, polonaises et francophones.

Il s'agit d'organiser des jeux, des activités, de prévoir des plats locaux, etc.

La prochaine réunion aura lieu le 7 mars 2013.

## **7. Politique de communication école secondaire / parents**

Ce point a été reporté au prochain CA en raison de l'heure tardive.

## **8. Divers**

### **a) Alumni europae**

P. Moles-Palleja, E. Leurquin et R. Frizon ont rencontré les fondateurs et dirigeants d'Alumnieuropa, qui sont d'anciens élèves d'Écoles européennes. Cette association est en phase de création, avec comme objet la mise en place d'un réseau d'anciens des Écoles européennes (solidarité, parrainage).

Cette initiative est supportée par les autres Écoles européennes, car perçue comme une bonne idée.

Les représentants de cette Asbl demandent une participation financière aux APEEE (2500 € annuels), chaque futur membre devant également s'acquitter d'une cotisation.

Plus d'information nous parviendra prochainement.

**b) Demande de contribution à la célébration des 60 ans des Ecoles Européennes (via Interparents) : 200 €**

Les 60 ans des Écoles européennes seront fêtés les 12 et 13 avril 2013, à l'École européenne de Luxembourg 1. Un dîner dansant y est organisé et il serait souhaitable que chaque APEEE y soit représentée. La participation revient à 51 € par personne (voir invitation en pièce jointe) ; l'inscription préalable est nécessaire.

R. Harvey-Kelly rappelle que n'importe quel représentant peut y aller (à ses propres frais), et surtout qu'elle n'a pas le privilège de cette représentation.

**c) Prochain CA : mardi 19 mars 2013**

Rapporteur :  
Esther Proficz